

Questions orales

[Traduction]

La suggestion selon laquelle cette question pourrait être étudiée par le comité était bonne. Entre-temps, j'ai pensé devoir autoriser des députés à poser des questions. Je dois dire en toute objectivité que, jusqu'à présent, les secrétaires parlementaires n'ont pas abusé de ce droit.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, si je puis poursuivre avec la question supplémentaire que j'étais en train de poser au ministre de l'Environnement, pourrait-il nous indiquer si le ministre provincial en question lui a indiqué qu'il entreprendrait d'urgence une étude sur la nature du problème afin d'aboutir à une recommandation?

M. Davis: Oui, je ferai exécuter ces études, M. l'Orateur.

[Plus tard]

PORT HOPE (ONT.)—L'AIDE AUX SINISTRÉS

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre est-il au courant des dégâts importants causés par les crues à Port Hope, Ontario, au cours de la dernière fin de semaine? Si oui, existe-t-il un programme fédéral permettant d'aider les sinistrés.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, oui, et on nous a aussi fait part des dégâts éventuels. Comme je l'ai dit, nous avons bel et bien exposé le programme fédéral qui vient s'ajouter aux programmes provinciaux établis pour indemniser ceux qui subissent de pareils dégâts.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE VENTILATION DES BESOINS ESTIMATIFS DE TRÉSORERIE POUR 1973-1974

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il est prêt à nous communiquer, aussitôt qu'il le pourra, une ventilation des besoins estimatifs de trésorerie de son gouvernement pour la prochaine année financière, une ventilation du montant en espèces de 2 milliards de dollars environ dont le ministre a dit avoir besoin pour combler le déficit budgétaire prévu.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je prends bonne note de la question.

• (1450)

LES GRAINS

BLÉ—L'ÉCART ENTRE LES PRIX DES WAGONS-TRÉMIES AU CANADA ET AUX É.-U.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé et a trait aux récents achats de wagons-trémies par le gouvernement fédéral. Comme une compagnie de chemins de fer américaine a acheté 1,000 wagons-trémies de la même dimension, 100 tonnes, et de la même capacité, 3,300 boisseaux, pour 18 millions de dollars, soit \$6,000 par wagon de moins que ce qu'a payé le gouvernement canadien, le ministre voudrait-il expliquer l'écart qui existe entre le prix américain et le prix canadien pour ce qui semble être le même genre de wagon, conçu pour transporter le même produit et le même chargement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Je sais qu'on en a parlé plus tôt et j'ai demandé qu'on me remette un rapport sur la nature exacte des wagons commandés. Il peut y avoir une grande différence de conception et de construction des wagons—bien qu'ils soient de même dimension superficielle—dans les systèmes de freinage et la présence ou l'absence de paliers dans les bogies, et ainsi de suite.

M. Murta: Pour 12 millions de dollars? A dix heures, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA RÉGLEMENTATION DES VOLS NOLISÉS—LE CAS DES VOYAGEURS HABITANT À L'ÉCART DES AÉROPORTS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme le gouvernement canadien a signé un accord international concernant les vols nolisés, le ministre sait-il que ceux qui vivent dans des régions éloignées des grands aéroports et des aéroports internationaux sont victimes de discrimination par suite des amendements apportés aux règlements régissant les transporteurs aériens qui ne permettent qu'un point d'origine pour les vols nolisés, ce qui est, de toute évidence, une mauvaise interprétation de l'accord international sur les vols nolisés?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je crois, monsieur l'Orateur, que les avions affrétés au Canada, surtout les avions étrangers, sont soumis aux mêmes restrictions que celles auxquelles nos propres avions sont soumis dans les autres pays.

[Traduction]

M. Oberle: D'après le ministre, il existe des règlements spéciaux touchant nos vols nolisés, mais il s'agit d'un accord international et les lignes aériennes aux États-Unis ne sont pas soumises à ce genre de règlement.